

Cela nous permettrait d'utiliser une ressource renouvelable comme matière première et de profiter de certains avantages qu'elle présente sur le plan écologique. Nous savons maintenant que les résidus de la combustion de l'éthanol sont beaucoup moins nocifs pour l'environnement que les résidus de l'essence. Certains soutiennent qu'il est possible d'utiliser les sous-produits. L'Île-du-Prince-Édouard a instauré un programme devant aboutir à la fabrication de l'alcool éthylique à partir des déchets de pommes de terre. C'est un argument qui prête beaucoup à discussion.

Essentiellement, ce serait un bon moyen d'élargir la gamme des carburants servant au transport, des carburants dont nous avons un pressant besoin. Je dis bien un pressant besoin. L'une des premières conséquences du Programme énergétique national, et aussi de l'épuisement progressif des réserves de pétrole conventionnel en Alberta, est qu'il se produira une véritable pénurie en 1983 ou 1984. En fait, si l'on en croit une publication toute récente, il se pourrait que la pénurie atteigne 30 p. 100 de nos besoins dans un proche avenir si nous continuons dans la voie tracée par le Programme énergétique national.

En ce qui concerne l'alcool éthylique, il serait possible à un agriculteur ou à un groupe d'agriculteurs d'en produire individuellement ou en commun une certaine quantité pour leurs besoins personnels. Mais si la production dépasse les besoins de consommation, surtout si elle reste inutilisée, ils devraient pouvoir disposer de leurs excédents. Il s'agit d'un autre aspect du bill qui n'a pas été traité dans les amendements présentés par le gouvernement. Aucune disposition ne porte sur l'écoulement de la production excédentaire d'un particulier. Cela constitue un facteur très restrictif qui rendra particulièrement difficile une production rentable de l'alcool éthylique.

● (2040)

La production de l'alcool éthylique comporte de nombreux aspects techniques et si les gens se mettent à en produire sur une grande échelle, nous assisterons à un développement de cette technologie. On utilisera de nouveaux organismes pour provoquer la fermentation, on mettra au point de nouveaux appareils pour simplifier l'utilisation du produit et d'autres innovations utiles verront le jour.

En définitive, nous cherchons à élargir la gamme de nos combustibles de transport afin d'assurer la sécurité des approvisionnements aux fermiers ainsi qu'aux personnes qui ne peuvent se passer des revenus dérivés de la population individuelle. Il importe que l'on dispose de l'énergie nécessaire à la production des aliments.

Le comité spécial de l'énergie de remplacement du pétrole, qui a récemment fait rapport à la Chambre, a eu l'occasion de comparer cette forme d'énergie à d'autres.

Voilà quelles sont en gros les conclusions du comité. Dans son rapport, le comité recommande que les gens soient autorisés à vendre leur production excédentaire aux détaillants. Le présent bill, qui ne sera probablement pas amendé avant longtemps, oblige les gens à ne produire qu'en fonction de leurs besoins propres. C'est là une restriction sévère, monsieur l'Orateur, qui doit absolument disparaître si nous voulons que cette source de combustible soit vraiment exploitée à fond.

Taxe d'accise

L'amendement que propose notre parti comporte plusieurs volets. D'abord, il prévoit de remplacer le permis temporaire par un permis spécial, qui serait renouvelé au bout de cinq ans ou annulé à la discrétion du ministre. Un permis d'un an est trop restrictif et contribue à freiner l'exploitation.

Nous recommandons en outre que chaque producteur soit autorisé à vendre sa production excédentaire aux autres agriculteurs ou aux gens qui habitent près du lieu de production.

Aucun député ne devrait avoir de raison de ne pas appuyer nos amendements, monsieur l'Orateur. Seuls les aspects monétaires ont été traités par le gouvernement. La disposition concernant la question du cautionnement a été modifiée pour le faire passer de \$200,000 à un niveau de \$4,000 à \$10,000 et peut-être pourrait-il même être supprimé carrément. Nous ne contestons pas cette mesure et nous ne l'avons pas incluse dans notre amendement. La taxe d'accise a été supprimée et n'est donc pas en cause non plus. Il n'y a rien dans cet amendement qui pourrait coûter quoi que ce soit au gouvernement.

Nous avons la possibilité, monsieur l'Orateur, de permettre l'expansion de la production de ce carburant si nous adoptons les amendements proposés par notre parti. Les occasions ne manquent pas, monsieur l'Orateur. Nous avons l'occasion de doter le Canada d'une nouvelle source d'énergie qui viendra compléter les systèmes déjà existants et qui peut être intégrée à l'usage de l'essence. Cela peut permettre de prolonger l'usage de l'essence et nous permettre d'accomplir beaucoup de progrès en matière de production agricole comme par exemple l'utilisation de terres marginales, l'amélioration de l'environnement et toutes ces choses auxquelles vise le Programme énergétique national et que les Canadiens voudraient voir se produire. Aucun député n'a de raisons de refuser d'appuyer ces amendements, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, les député néo-démocrates appuient ces motions. Ce sont d'excellentes motions et leur parrain a très bien travaillé pour les rédiger en termes concis et bien pensés. Nous les appuyons entièrement.

Le député qui m'a précédé a déclaré que l'occasion était offerte au Canada et au gouvernement de jouer un rôle de premier plan vers l'autonomie. Nous pouvons nous joindre à la Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et au Brésil afin de mettre au point des méthodes qui nous encourageront à utiliser de l'alcool éthylique et de contrebalancer les coûts énormes et croissants du carburant.

Il pourrait y avoir un alambic dans chaque exploitation agricole, monsieur l'Orateur. Nous pourrions utiliser les terres agricoles peu fertiles. Tout ce qui pourrait peut-être être transformé en un alcool qui prolonge la durée d'un moteur d'automobile. Nombre de gens ajoutent déjà de l'alcool sous une forme ou une autre dans leur réservoir, ce qui prolonge la durée de leur moteur non pas de 40,000, de 50,000 ou de 100,000, mais de 200,000 et de 300,000 milles, et cela tout simplement en ajoutant de l'alcool à l'essence. Les Canadiens devraient chercher à atteindre cet objectif.